



- Extrait du registre des délibérations
Commission « Culture et patrimoine historique »

 Conseil municipal du 28 juin 2021
 Séance du 10 juin 2021

20 Espace culturel de la Faïencerie - convention de subvention d'équipement

Étaient présents les membres inscrits au tableau :

- Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

- Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme LEHNER, M. BOUKHACHBA, Mme MOUSSATEN, M. BROCHOT, Mme ALKAYA, M. DEME, Mmes FAZAL, SAVAS, M. LEMAIRE, Mme LAMBRE.

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. CABARET, Mme MEUNIER, M. MARTIN, Mme DUHIN, MM PERRIN, KHOULA, N'DIAYE, AÏT MESSAOUD, Mme ELONGUERT, M. ZAHRAOUI, Mme SENET, M. BOULHAMANE, Mme JACQUEMART, M. KA, Mme DUCHATELLE.

Étaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. AKABLI	Pouvoir à :	Mme LEHNER
Mme TALL	Pouvoir à :	M. DEME
M. BULUT	Pouvoir à :	Mme LAMBRE
Mme SAKHO	Pouvoir à :	Mme MOUSSATEN
Mme SGHIRI	Pouvoir à :	M. CABARET
Mme SOW	Pouvoir à :	Mme SAVAS
M. EL OUASTI	Pouvoir à :	Mme ALKAYA
Mme PEREZ	Pouvoir à :	M. BROCHOT
Mme JAJAN	Pouvoir à :	M. KA
M. SERTAIN	Pouvoir à :	Mme DUCHATELLE

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés :	0
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	36
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : Mme MEHADJI, MM LUCAS et NACHITE	3

- Date de la convocation : 22/06/2021

- Rapport de présentation :

Madame Yesim SAVAS, maire-adjointe, expose :

Suite à l'élaboration d'un plan de rénovation d'équipement concernant le plancher de scène du théâtre ainsi que diverses rénovations liées aux espaces scéniques, la ville de Creil en concertation avec l'association « La Faïencerie-Théâtre de Creil » et en partenariat avec l'Etat, la Région « Hauts de France » et le Département de l'Oise, souhaite répondre aux normes techniques et scéniques des locaux utilisés par les usagers (artistes, techniciens, associations, élèves...).

Dans cet objectif, il est proposé une convention qui fixera les modalités de versement d'une subvention d'équipement d'un montant de 200 000,00 €, auprès de l'association « La Faïencerie-Théâtre de Creil ».

Le versement de la subvention d'équipement s'effectuera en deux étapes :

- Un acompte de 70 % sur présentation des devis (soit 140 000,00 €) ;
- Le solde restant sur présentation des factures totales correspondantes à la réalisation définitive des prestations d'équipements à hauteur de 200 000,00 €.

Vous êtes appelés à voter



Envoyé en préfecture le 01/07/2021
Reçu en préfecture le 01/07/2021
Affiché le 29/06/2021
ID : 060-216001743-20210628-DLRG210628020-DE

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Vu l'avis de la commission « Culture et patrimoine historique » en date du 10 juin 2021,
Vu la convention ci-annexée,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36 Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'approuver le versement d'une subvention d'équipement d'un montant de 200 000,00 € à « La Faïencerie-Théâtre de Creil ».

Article 2 : d'approuver que ce versement de la subvention s'effectue en deux fois, soit 70% (140 000,00 €) sur présentation des devis, et le solde restant sur présentation des factures totales définitives, à hauteur de 200 000,00 €.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante au débit prévue à cet effet au budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérécourse citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Date d'affichage : 29 JUIN 2021 Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 01 JUIL. 2021
et publication ou notification le 01 JUIL. 2021
affiché le 29 JUIN 2021
CREIL, le 01 JUIL. 2021

Maire de Creil
Président de l'ACSO



Pour le Maire et par délégation

La Directrice du Pôle « Vie de la Cité »

Corinne FABLET